

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois d'avril 2015 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mardi le 7 avril 2015 à laquelle sont présents les conseillers, Jean St-Louis, Guy Laperrière, Michel Perron, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 68-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que l'ordre du jour soit adopté après avoir apporté l'amendement suivant :

- À l'item 18, «CLR» remplacé «***résolution no 05-15***» par «***résolution no 06-15***».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 69-15

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE RÉGULIÈRE - 2 MARS 2015

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 70-15

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre de la séance régulière du 2 mars 2015 et de la séance extraordinaire du 12 mars 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM «RÉS. 70-15 - APPROBATION LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 475,548.68 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPTLT201504**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du Ministère des Transports, Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, un accusé de réception de la résolution no 49-15 (projet de reconstruction de l'égout pluvial des Boulevards Trudel Est et Ouest ainsi que celui de la rue Principale entre ces boulevards) et la résolution no 50-15 (participation financière au projet de conversion de l'éclairage public à la technologie DEL sur les routes 153 et 350).

De l'UPA Maskinongé, une demande de commandite pour l'Hommage à la Soirée des Sommets.

Rés. 71-15

AUTORISATION - COMMANDITE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 100.00 \$ à l'UPA Maskinongé à titre de commandite pour l'Hommage à la Soirée des Sommets dont une entreprise de la municipalité soit «**Les Alpagas de la Mauricie**» propriété de madame Magalie Beaulieu sera honorée comme ferme spécialisée lors de cette soirée.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Du Ministère des Transports, Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, un accusé de réception de la résolution no 02-15 concernant le dépôt de garantie pour les travaux effectués dans l'emprise des routes entretenues par ce ministère pour l'année 2015.

Du Gouvernement du Québec, Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Député de Viau, monsieur David Heurtel, une lettre pour informer que la performance de la municipalité, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) générées sur notre territoire, a valu à la municipalité, pour 2014, une subvention de 39,474.39 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

De la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Barnabé, une copie de résolution no 040-03-15 concernant l'adhésion de cette municipalité au projet d'entente intermunicipale à intervenir avec les Municipalités de Charette et Saint-Boniface relativement à l'embauche d'un responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement.

SUITE ITEM «CORRESPONDANCE»

De la MRC de Maskinongé, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin d'apporter des modifications à la grille de comptabilité de l'affectation forestière, pour le groupe commercial et de service, et ajouter des définitions correspondantes dans le document complémentaire, lequel est adopté par la résolution no 52/03/15,

REDDITION DES COMPTES

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Rés. 72-15

ADOPTION

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 61 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur le conseiller Jean St-Louis, il est résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Boniface informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CADRES MUNICIPAUX

Rés. 73-15

CONTRATS DE TRAVAIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal approuve et autorise la signature des contrats de travail du Directeur général monsieur Jacques Caron, du Directeur des Travaux Publics monsieur Daniel Boivin ainsi que du Directeur adjoint aux incendies monsieur Tommy Lebel.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AVOCAT - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L.: 285\$/h pour un maximum de 40 heures
soit, 11,400.00 \$ + taxes

Municonseil Avocats inc. : 150\$/h pour une maximum de 40 heures
soit, 6,000.00 \$ + taxes

Rés. 74-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la «*Firme Municonseil Avocats inc.*» au montant de 6,000.00 \$ + taxes concernant la fourniture de services professionnels pour la négociation de la convention collective avec le syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface (CSN). Cette dernière étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des services professionnels.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Rés. 75-15

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général, monsieur Jacques Caron à commencer le processus pour l'embauche d'un responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement conjointement avec les Municipalités de Charette et Saint-Barnabé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEUX (2) JOURNALIERS / 20 SEMAINES

Rés. 76-15

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal entérine l'embauche de deux (2) journaliers / 20 semaines pour le secteur des travaux publics aux termes et conditions édictés dans la convention collective de ces employés municipaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

JOURNALIER PERMANENT

Rés. 77-15

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal entérine le rappel et l'embauche d'un journalier occasionnel du secteur des travaux publics, monsieur Stéphane Weemans, faisant ainsi en sorte que ce dernier obtienne sa permanence aux termes et conditions édictés dans la convention collective de ces employés municipaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LAMPES DE RUES

Rés. 78-15

DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTALLATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise la demande de soumissions pour l'installation des nouvelles lampes de rues dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage public à la technologie DEL sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 79-15

DEMANDE DE SOUMISSIONS - ACHAT CELLULES PHOTOÉLECTRIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise la demande de soumissions pour l'achat de cellules photoélectriques pour les nouvelles lampes de rues dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage public à la technologie DEL sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 458

Rés. 80-15

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Louis Lemay à une séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu qu'un règlement portant le numéro 458 soit adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de «Règlement concernant les limites de vitesse du secteur des loisirs» composé par une partie de la rue Langevin, une partie de la rue des Érables, rue des Loisirs, rue Gélinas et rue du Garage-Municipal tel que défini au plan en annexe A.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/h sur les chemins identifiés en jaune sur le plan déposé en annexe A.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la municipalité.

SUITE ITEM «RÉS. 80-15 - RÈGLEMENT NO 458/LIMITES DE VITESSE»

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du Ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

ONT VOTÉ POUR : Monsieur le conseiller Jean St-Louis
Monsieur le conseiller Guy Laperrière

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Michel Perron

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

TRAVAUX PONCEAU CHEMIN ST-ONGE

Rés. 81-15

AFFECTATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal précise une partie de l'objet du règlement d'emprunt no 456 décrétant des dépenses en immobilisations de voirie (parapluie) en affectant un montant maximum 200 000 \$ de ce dernier aux travaux de réfection d'un ponceau du Chemin St-Onge.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 82-15

DEMANDE DE SOUMISSIONS - PLANS & DEVIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise la demande de soumissions concernant la confection des plans & devis pour la réfection d'un ponceau du Chemin St-Onge.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

POSTE DE POMPAGE

MISE À NIVEAU

Rés. 83-15

ACCEPTATION SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie «*Le Groupe Réal Jean*» au montant de 18,777.16 \$ + taxes concernant la mise à niveau du poste de pompage du réseau d'égout sanitaire de la rue Langevin.

Il est également résolu que le Conseil municipal autorise la Secrétaire-Trésorière à affecter la réserve financière du secteur égout à l'encontre de cette dépense advenant que l'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général de l'exercice courant attribuable au secteur égout ne suffise pas à couvrir ladite dépense.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «POSTE DE POMPAGE»

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Rés. 84-15

ACCEPTATION SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie «*Les Entreprises Alain Bournival et Fils*» au montant de 8,330.00 \$ + taxes concernant la mise au niveau de l'installation électrique du poste de pompage du réseau d'égout sanitaire de la rue Langevin.

Il est également résolu que le Conseil municipal autorise la Secrétaire-Trésorière à affecter la réserve financière du secteur égout à l'encontre de cette dépense advenant que l'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général de l'exercice courant attribuable au secteur égout ne suffise pas à couvrir ladite dépense.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SYSTÈMES DE SURVEILLANCE

Rés. 85-15

ACCEPTATION SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie «*Le Groupe Réal Jean*» concernant l'achat et l'installation de trois (3) systèmes de surveillance cellulaire au montant de 2,785.00 \$ + taxes chacun pour les postes de pompage du réseau d'égout sanitaire des rues Désaulniers, Langevin et de la Paix.

Il est également résolu que le Conseil municipal autorise la Secrétaire-Trésorière à affecter la réserve financière du secteur égout à l'encontre de cette dépense advenant que l'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général de l'exercice courant attribuable au secteur égout ne suffise pas à couvrir ladite dépense.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CONTRÔLE DES CLÉS

Rés. 86-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de «*Cayer Serrurier*» au montant 1 220.85 \$ + taxes concernant l'achat et l'installation d'un système de clés contrôlées pour l'hôtel de ville et pour un montant d'environ 300\$ + taxes pour l'usine de filtration d'eau potable.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

JARDINIÈRES 2015

Rés. 87-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission des Serres Arc-en-Ciel au montant de 2,668.00 \$ taxes incluses concernant la préparation et la fourniture de 80 jardinières et 12 paniers de broche pour l'année 2015.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CHLORURE DE CALCIUM

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

Multi Routes Inc. : 21,540.00 \$ + taxes
Somavrac : 18,480.00 \$ + taxes

Rés. 88-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie «*Somavrac*» au montant de 18,480.00 \$ + taxes concernant la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% sur certains chemins de gravier sur le territoire de la municipalité. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ENTENTE MONSIEUR SERGE FORTIER

RACCORDEMENT A L'ÉGOUT

Rés. 89-15

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise monsieur le Maire Claude Caron et monsieur le Directeur général Jacques Caron à signer une entente avec M. Serge Fortier pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'égout municipal de sa propriété située au 233, chemin Saint-Onge selon les modalités et les coûts inhérents à ces travaux tel que spécifié dans ladite entente.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

TRAVAUX D'AQUEDUC RUE LISE

Rés. 90-15

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean St-Louis

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal mandate monsieur François Thibodeau de la Firme GéniCité inc. à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Lise à Saint-Boniface.

LE présent document répond à l'article 2.4 du formulaire d'autorisation du MDDELCC pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout.

TEL que exigé à l'article 2.7 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, la Municipalité de Saint-Boniface s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans les soixante (60) jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLR

RÉSOLUTION NO 06-15

Rés. 91-15

ANNULATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal annule la résolution no 06-15 adoptée à la séance régulière du 12 janvier 2015 concernant l'autorisation à signer les protocoles d'entente relatifs au service de répartition téléphonique 9-1-1 et au service de répartition secondaire incendies puisque ces derniers comportaient une clause incompatible avec les lois et règlements régissant le domaine municipal.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 92-15

CONTRAT SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 ET SERVICE DE RÉPARTITION SECONDAIRE INCENDIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte les protocoles d'entente modifiés relatifs au service de répartition téléphonique 9-1-1 et au service de répartition secondaire incendies intervenus entre la municipalité et le Groupe CLR inc. et autorise le Maire, monsieur Claude Caron, et le Directeur général, monsieur Jacques Caron, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SPA

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Laperrière donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a eu lieu un règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Michel Perron donne avis de motion qu'à la prochaine ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a eu lieu un règlement modifiant et harmonisant le règlement numéro 432 concernant les nuisances avec les paramètres de l'entente avec la SPA.

Rés. 93-15

AUTORISATION - SIGNATURE ENTENTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Claude Caron et le Directeur général, monsieur Jacques Caron à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à la desserte du territoire de la municipalité par la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie (SPA) relativement à la protection des animaux (chiens et chats).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 337-2015-01 (MODIFICATION DE ZONAGE ZONE 410)

Rés. 94-15

ADOPTION - DEUXIÈME PROJET

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement no 337-2015-01 modifiant le règlement de zonage no 337 en autorisant l'usage «Agriculture» soit l'usage du type Ressources A dans la zone 410 qui possède une dominance mixte afin de permettre la culture de vignes (raisin, bleuet, framboise, lavande, etc.).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DÉROGATION MINEURE

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HOULE

Rés. 95-15

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Jean-François Houle visant à réduire la marge de recul arrière minimum à 5.6 mètres au lieu de 9 mètres prévues à la réglementation municipale en vigueur pour le bâtiment principal conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de régulariser une situation existante au 110 Place Auger.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PARTIE DE LA RUE SIMON

Rés. 96-15

MODIFICATION DE NOM

ATTENDU QUE dans sa localisation actuelle, la rue Simon possède un équerre à 90 degré et que la rue est susceptible de se prolonger à cet équerre;

ATTENDU QU'un tel prolongement engendrait une rue en « T » (voir plan déposé en annexe A) et que cette situation amènerait une confusion sur la localisation des adresses civiques;

ATTENDU QUE cette problématique pourrait avoir des impacts significatifs, particulièrement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agir avant l'apparition de la problématique et que l'équerre s'étant formé suite à l'ouverture du développement domiciliaire « Les Boisés du Patrimoine », le nombre de résidences touchées par le changement de nom est actuellement inférieur à ce qu'il sera ultérieurement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris en compte la demande des promoteurs de renommer la branche de la rue Simon créée par le projet domiciliaire en hommage au legs par leurs parents respectifs des terres développées;

SUITE ITEM «RÉS. 96-15 - PARTIE DE LA RUE SIMON/CHANGEMENT DE NOM»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise la modification de nom d'une partie de la rue Simon pour celui de la rue de l'Héritage et autorise du même coup le Maire, la Secrétaire-Trésorière et le Directeur général à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Il est également résolu que la présente résolution modifie toute résolution antérieure faisant référence à la portion de rue touchée par le changement de nom afin d'y substituer la désignation de la rue Simon pour celle de la rue de l'Héritage.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Rés. 97-15

- **AUTORISATION - CARTE DE CRÉDIT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu :

QUE madame Maryse Grenier, Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de Saint-Boniface est autorisée à présenter à **SERVICES DE CARTES DESJARDINS**, une demande d'émission de carte de crédit commerciale «Affaires» au nom de la corporation ci-haut identifiée pour monsieur Daniel Boivin, Directeur des Travaux Publics pour un montant autorisé de 3,000.00 \$.

QUE le dit représentant est autorisé à signer au nom de la corporation tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **MODIFICATION RÉOLUTION NO 61-15**

Rés. 98-15

- **FORMATION SÉCURITÉ CIVILE - INSCRIPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise la modification de la résolution no 61-15 adoptée à la séance régulière du 2 mars 2015 en remplaçant les mots «l'inscription de monsieur le conseiller Michel Perron» par «l'autorise à participer» et en enlevant les mots «le 5 mars 2015 au Cegep de Drummondville» par «à une date et un lieu déterminés ultérieurement».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **CONVENTION COLLECTIVE**

Rés. 99-15

- **MANDAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme Claude Grenier, Ressources Humaines inc. pour un mandat d'environ 40 heures pour une dépense maximale de 4,000.00 \$ concernant la fourniture de services professionnels pour la négociation de la convention collective avec le syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface (CSN).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «VARIA»

- **COLLECTE SPÉCIALE**

Rés. 100-15

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise le projet pilote concernant l'ajout d'une collecte spéciale des encombrants le 3 juillet 2015 sur le territoire de la municipalité, soit durant la période des déménagements et accorde le mandat de sa réalisation à la Coopérative de solidarité Collecte Pro pour un montant d'environ de 650.00 \$.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

Rés. 101-15

LETTRE DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu qu'une lettre de félicitations soit adressée à monsieur Jean Bernier et son comité de bénévoles pour l'organisation d'un souper spaghetti qui a permis d'amasser 30 000 \$ pour l'organisme Opération Enfant Soleil concernant les enfants malades.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 102-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-Trésorière